

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain

NOR : VJSV1508731A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville,

Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, notamment son article 9-1 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu la délibération n° 2015-06 du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du 3 mars 2015 relative au vote formel d'une proposition auprès du ministre en charge de la ville de la liste des quartiers visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain, mentionnés à l'article 9-1 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 susvisée sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires, 5, rue Pleyel, 93200 Saint-Denis (www.ville.gouv.fr) et sur le Géoportail (www.geoportail.gouv.fr).

Lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

Art. 2. – L'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain est abrogé.

Art. 3. – La commissaire générale à l'égalité des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 avril 2015.

*Le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports,*
PATRICK KANNER

*La secrétaire d'Etat
chargée de la politique
de la ville,*

MYRIAM EL KHOMRI

ANNEXE

LISTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE PRÉSENTANT LES DYSFONCTIONNEMENTS URBAINS LES PLUS IMPORTANTS ET VISÉS EN PRIORITÉ PAR LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP001006	01	Oyonnax, Bellignat	La Plaine - La Forge
QP002001	02	Saint-Quentin	Europe
QP006010	06	Nice, Saint-Laurent-du-Var	Les Moulins - Le Point du jour
QP006014	06	Nice, Saint-André-de-la-Roche	Ariane - Le Manoir
QP010007	10	Troyes	Jules Guesde
QP013024	13	Port-de-Bouc	Les Aigues douces
QP013032	13	Marseille 3 ^e arrondissement, Marseille 1 ^{er} arrondissement, Marseille 2 ^e arrondissement, Marseille 14 ^e arrondissement, Marseille 6 ^e arrondissement, Marseille 15 ^e arrondissement	Centre ville Canet Arnavaux Jean Jaurès
QP013038	13	Marseille 11 ^e arrondissement, Marseille 12 ^e arrondissement, Marseille 10 ^e arrondissement	Air Bel
QP013042	13	Marseille 13 ^e arrondissement	Malpassé Corot
QP013044	13	Marseille 13 ^e arrondissement	Frais vallon Le Clos la Rose
QP013049	13	Marseille 14 ^e arrondissement, Marseille 13 ^e arrondissement	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme
QP013051	13	Marseille 15 ^e arrondissement, Marseille 16 ^e arrondissement	La Castellane La Bricarde Plan d'Aou Saint-Antoine
QP013055	13	Marseille 15 ^e arrondissement	Kalliste la Granière la Solidarité
QP013056	13	Marseille 15 ^e arrondissement	La Savine
QP013058	13	Marseille 15 ^e arrondissement, Marseille 2 ^e arrondissement	La Cabucelle
QP013063	13	Miramas	La Maille
QP014009	14	Lisieux	Hauteville
QP018001	18	Bourges	Bourges Nord
QP021002	21	Chenôve	Le Mail
QP025004	25	Besançon	Planoise
QP025011	25	Montbéliard	Petite Hollande
QP026006	26	Valence	Polygone
QP026007	26	Valence	Les Hauts de Valence
QP027004	27	Evreux	Nétreville
QP027008	27	Val-de-Reuil	Centre-ville
QP028002	28	Chartres	Quartier des Clos
QP028006	28	Dreux, Vernouillet	Les Bâtes Tabellionne
QP029004	29	Brest	Bellevue
QP030001	30	Alès	Cauvel - La Royale - Rochebelle
QP030003	30	Nîmes	Pissevin - Valdegour
QP030005	30	Nîmes	Chemin bas d'Avignon

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP030006	30	Nîmes	Mas De Mingue
QP031007	31	Toulouse	Grand Mirail
QP031010	31	Toulouse	Empalot
QP032001	32	Auch	Grand Garros
QP033009	33	Bordeaux, Cenon	Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange
QP034001	34	Béziers	Centre Ville
QP034003	34	Béziers	Devèze
QP034005	34	Montpellier, Grabels	Mosson
QP035004	35	Rennes	Maurepas
QP035005	35	Rennes	Le Blosne
QP036002	36	Châteauroux	Saint-Jean - Saint-Jacques
QP037009	37	Tours	Sanitas
QP038003	38	Echirolles	Essarts - Surieux
QP038007	38	Grenoble	Villeneuve - Village olympique
QP042012	42	Saint-Étienne	Tarentaise Beaubrun
QP042013	42	Saint-Étienne	Montreynaud
QP044005	44	Nantes, Saint-Herblain	Bellevue
QP044008	44	Nantes	Bout des Landes - bout des Pavés
QP044009	44	Nantes	La Boissière
QP044014	44	Nantes	Bottière Pin Sec
QP044016	44	Nantes	La Petite Sensive
QP045010	45	Orléans	La Source
QP045011	45	Orléans	Argonne
QP049001	49	Angers	Belle Beille
QP049005	49	Angers	Monplaisir
QP051003	51	Reims	Croix Rouge
QP051005	51	Reims	Orgeval
QP051010	51	Vitry-le-François	Le Hamois
QP054013	54	Laxou	Les Provinces
QP054015	54	Nancy, Maxéville	Plateau de Haye Nancy - Maxéville
QP056006	56	Lorient	Bois du Château
QP057002	57	Behren-lès-Forbach	La Cité
QP057003	57	Forbach	Wiesberg Hommel
QP057020	57	Metz	Borny
QP059009	59	Sin-le-Noble	Les Epis
QP059016	59	Maubeuge	Pont de Pierre
QP059017	59	Maubeuge	Provinces françaises

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP059019	59	Neuf-Mesnil, Hautmont, Louvroil, Maubeuge	Quartier intercommunal sous le bois Montplaisir rue d'Hautmont
QP059030	59	Valenciennes, La Sentinelle	Dutemple Chasse royale Saint Waast - La Sentinelle
QP059050	59	Denain, Douchy-les-Mines, Louches, Haulchin	Centre
QP059061	59	Dunkerque	Saint-Pol-sur-Mer quartiers Ouest
QP059064	59	Grande-Synthe	Albeck - Europe - Moulin
QP059074	59	Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies	Secteur Sud
QP059077	59	Loos	Les Oliveaux
QP059080	59	Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski
QP059082	59	Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix	Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre
QP059087	59	Tourcoing	La Bourgogne
QP060001	60	Creil	Les Hauts de Creil
QP060007	60	Compiègne	Clos des Roses
QP060008	60	Compiègne	La Victoire
QP060010	60	Beauvais	Saint Lucien
QP060011	60	Beauvais	Argentine
QP062024	62	Lens	Cité 12-14
QP062051	62	Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne	Chemin Vert - Beaufort - Malborough
QP062055	62	Calais	Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre
QP062056	62	Calais	Beau Marais
QP063002	63	Clermont-Ferrand	Saint-Jacques
QP063003	63	Clermont-Ferrand	Quartiers Nord
QP063004	63	Clermont-Ferrand	La Gauthière
QP064003	64	Pau	Saragosse
QP066008	66	Perpignan	Quartier Centre ancien
QP067004	67	Bischheim, Schiltigheim	Quartiers Ouest
QP067011	67	Strasbourg	HautePierre
QP067016	67	Strasbourg	Neuhof - Meinau
QP068003	68	Mulhouse	Quartier Les Coteaux
QP068005	68	Mulhouse	Péricentre
QP068006	68	Mulhouse, Illzach	Drouot - Jonquilles
QP069008	69	Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Limas	Belleroche
QP069010	69	Bron	Parilly
QP069011	69	Bron, Vaulx-en-Velin	Terraillon - Chenier
QP069015	69	Saint-Fons, Vénissieux	Minguettes - Clochettes
QP069018	69	Vaulx-en-Velin	Grande île
QP069023	69	Villeurbanne	Saint-Jean

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP069024	69	Villeurbanne	Les Buers Nord
QP069028	69	Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle
QP069037	69	Lyon 9 ^e arrondissement	Duchère
QP071003	71	Chalon-sur-Saône	Prés Saint-Jean
QP072002	72	Allonnes	Chaoué Perrières
QP074001	74	Annemasse	Le Perrier - Château Rouge - Livron
QP075019	75	Paris 20 ^e arrondissement	Les Portes du Vingtième
QP076012	76	Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Quartier des Arts et des Fleurs - Feugrais
QP076020	76	Le Petit-Quevilly	Quartier de la piscine
QP076022	76	Rouen, Bihorel	Les hauts de Rouen
QP077010	77	Melun, Le Mée-sur-Seine	Plateau de Corbeil - Plein-ciel
QP077013	77	Meaux	Beauval Dunant
QP077014	77	Montereau-Fault-Yonne	Surville
QP078001	78	Mantes-la-Jolie	Val Fourré
QP078006	78	Trappes	Merisiers-plaine de Neauphle
QP078015	78	Sartrouville	Plateau
QP078021	78	Les Mureaux	Cinq Quartiers
QP080001	80	Amiens	Etouvie
QP080003	80	Amiens	Amiens Nord
QP083015	83	Toulon	Sainte Musse
QP084002	84	Avignon	Monclar Champfleury rocade Sud Barbière Croix des Oiseaux
QP084004	84	Avignon	Quartier de Saint-Chamand
QP086005	86	Poitiers, Buxerolles	Couronneries
QP087004	87	Limoges	Beaubreuil
QP087005	87	Limoges	Val de l'Aurence Sud
QP089002	89	Auxerre	Les Brichères - Sainte-Geneviève
QP089006	89	Sens	Arènes - Champs Plaisants
QP091002	91	Corbeil-Essonnes	Les Tarterêts
QP091011	91	Brunoy	Les Hautes Mardelles
QP091012	91	Epinay-sous-Sénart	Plaine - Cinéastes
QP091017	91	Evry, Courcouronnes	Les Pyramides
QP091021	91	Evry	Le parc aux Lièvres
QP091026	91	Grigny, Viry-Châtillon	La Grande Borne - le plateau
QP091027	91	Grigny	Grigny 2
QP091030	91	Savigny-sur-Orge	Grand Vaux
QP092007	92	Nanterre	Le Parc
QP092012	92	Asnières-sur-Seine	Hauts d'Asnières

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP092013	92	Asnières-sur-Seine, Gennevilliers	Agnettes
QP092015	92	Colombes	Petit Colombes
QP092019	92	Villeneuve-la-Garenne	Aire 2029
QP092020	92	Bagneux	Cité des musiciens
QP093003	93	Clichy-sous-Bois, Montfermeil	Haut Clichy - Centre Ville - Bosquets - Lucien Noel
QP093009	93	Bagnolet, Montreuil	Le Plateau - Les Malassis - La Noue
QP093011	93	Bobigny, Drancy	Quartier Salengro - Gaston Roulaud - Centre Ville
QP093014	93	Bondy, Bobigny, Le Blanc-Mesnil, Noisy-le-Sec	Abreuvoir - Bondy Nord - Bondy Centre - pont-de-Bondy - La Sablière - secteur Sud
QP093021	93	Noisy-le-Sec	Le Londeau
QP093024	93	Pantin	Quatre Chemins
QP093027	93	Romainville	Gagarine
QP093028	93	Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis	Franc-Moisin - Cosmonautes - Cristino Garcia - Landy
QP093030	93	Epinay-sur-Seine	Orgemont
QP093031	93	Epinay-sur-Seine	La Source - Les Presles
QP093034	93	L'île Saint-Denis	Paul-Cachin
QP093036	93	Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse	Joncherolles - Fauvettes
QP093039	93	Saint-Denis	Grand Centre - Semard
QP093040	93	Saint-Denis, Stains	Floréal Saussaie Allende
QP093044	93	Saint-Ouen	Cordon
QP093046	93	Saint-Ouen	Vieux Saint-Ouen
QP093048	93	Stains	Centre élargi
QP093049	93	Villetaneuse	Quartier politique de la ville
QP093051	93	Sevran	Montceleux - pont Blanc
QP093054	93	Aulnay-sous-Bois, Sevran	Les Beaudottes
QP093055	93	Le Blanc-Mesnil, Dugny	Secteur Nord Pont-Yblon
QP093058	93	Neuilly-sur-Marne	Val Coteau
QP094004	94	Alfortville	Chantereine
QP094005	94	Créteil	Mont Mesly - La Habette - Coteaux du Sud
QP094012	94	Vitry-sur-Seine	Centre ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre
QP094013	94	Vitry-sur-Seine	Commune de Paris - 8 Mai 1945
QP094018	94	L'Haÿ-les-Roses	Lallier
QP094021	94	Villejuif, L'Haÿ-les-Roses	Lebon - Hochart - Mermoz (Lozaites Sud)
QP094023	94	Bonneuil-sur-Marne	Fabien
QP094027	94	Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne	Le Bois l'Abbé
QP094031	94	Orly, Choisy-le-Roi	Quartier Est
QP094032	94	Choisy-le-Roi, Orly	Quartier Sud
QP094035	94	Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes	Polognes-centre ville - le plateau - Saint-Martin

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP094038	94	Villeneuve-Saint-Georges, Valenton	Le quartier Nord
QP095032	95	Garges-lès-Gonesse	Dame blanche
QP095033	95	Sarcelles	Lochères
QP095038	95	Villiers-le-Bel	Village - Le Puits La Marlière - derrière les Murs de Monseigneur
QP971002	971	Les Abymes, Pointe-à-Pitre	Vieux Bourg - Les Lauriers
QP971003	971	Pointe-à-Pitre, Les Abymes	Grand Camp
QP971004	971	Les Abymes	Cour Charneau-Raizet
QP971013	971	Pointe-à-Pitre	Morténol
QP971014	971	Les Abymes, Pointe-à-Pitre	Chemin neuf Carenage Darboussier
QP972001	972	Fort-de-France	Quartiers Ouest
QP972002	972	Fort-de-France	Quartiers Sainte-Thérèse - Bon Air
QP972003	972	Fort-de-France	Quartier Volga Plage
QP973001	973	Cayenne	Anatole
QP973005	973	Cayenne	De Gaulle
QP973007	973	Cayenne	Galmot
QP973008	973	Cayenne	Village chinois
QP973009	973	Cayenne	Mango
QP973010	973	Cayenne	Mirza
QP973012	973	Cayenne	Centre-ville marché
QP973013	973	Cayenne	Thémire
QP973021	973	Matoury	Cogneau Est
QP973027	973	Saint-Laurent-du-Maroni	Balate-Charbonnière
QP973028	973	Saint-Laurent-du-Maroni	Centre-ville
QP973029	973	Saint-Laurent-du-Maroni	Fatima-route de Mana
QP973030	973	Saint-Laurent-du-Maroni	RN1-Les Sables blancs
QP973032	973	Saint-Laurent-du-Maroni	Saint-Maurice
QP974001	974	Saint-Louis	Le Gol
QP974009	974	Saint-Pierre	Bois d'Olivés
QP974018	974	Le Port	1 ^{re} et 2 ^e Couronne
QP974021	974	Saint-André	Centre ville
QP974025	974	Saint-Benoît	Rive droite de Saint-Benoît
QP974027	974	Saint-Denis	Le bas Maréchal Leclerc
QP974028	974	Saint-Denis	Le Butor
QP974029	974	Saint-Denis	Vauban
QP976017	976	Dzaoudzi	Quartier de la Vigie
QP976020	976	Koungou	Quartier prioritaire de Majicavo Koropa
QP976023	976	Mamoudzou	Quartier prioritaire de Kawéni

CODE QUARTIER (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	DÉPARTEMENT	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)	QUARTIERS (cf. décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751)
QP976032	976	Pamandzi	Quartier de la Vigie